

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRETE DU PRESIDENT  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Interruption de la Circulation  
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D144E2  
au territoire des communes de AIRON-NOTRE-DAME et SAINT-AUBIN**

**TOURNAGE D'UN FILM  
Section hors agglomération  
pendant 1 journée, dans la période du 19 septembre 2024 au 11 octobre 2024**

Le Président du Conseil départemental,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

**Vu** le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

**Considérant** la demande du 16/09/2024, par laquelle l'ATELIER DE PRODUCTION AUTOSCOPIE de PARIS, fait connaître le déroulement du TOURNAGE D'UN FILM, pendant 1 journée, dans la période du 19 septembre 2024 au 11 octobre 2024, sur la route départementale D144E2, au territoire des communes de SAINT-AUBIN et AIRON-NOTRE-DAME,

**Considérant** que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation du TOURNAGE D'UN FILM, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D144E2, hors agglomération, pendant 1 journée, dans la période du 19 septembre 2024 au 11 octobre 2024, et des mesures pour faciliter l'exécution de la manifestation et prévenir les accidents,

**Considérant** que Messieurs les maires des communes de SAINT-AUBIN, AIRON-NOTRE-DAME et SAINT-JOSSE-SUR-MER ont été informés,

**Considérant** que Madame, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MERLIMONT a été informé(e),

**\*\*\*\*\* ARRETE**

**ARTICLE 1** : La circulation sera interrompue temporairement sur la route départementale D144E2 du PR 18+211 au PR 19+999, hors agglomération, sur le territoire des communes de AIRON-NOTRE-DAME et SAINT-AUBIN, pendant 1 journée, dans la période du 19 septembre 2024 au 11 octobre 2024, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

**ARTICLE 2 :** un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par :

- les RD 143E1 - 143 et 144E1 au territoire des communes de SAINT-AUBIN, AIRON-NOTRE-DAME et SAINT-JOSSE-SUR-MER.

**ARTICLE 3 :** Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections restreintes, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois,

**ARTICLE 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 :**

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois,
- L'atelier de Production Autoscopie,
- Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

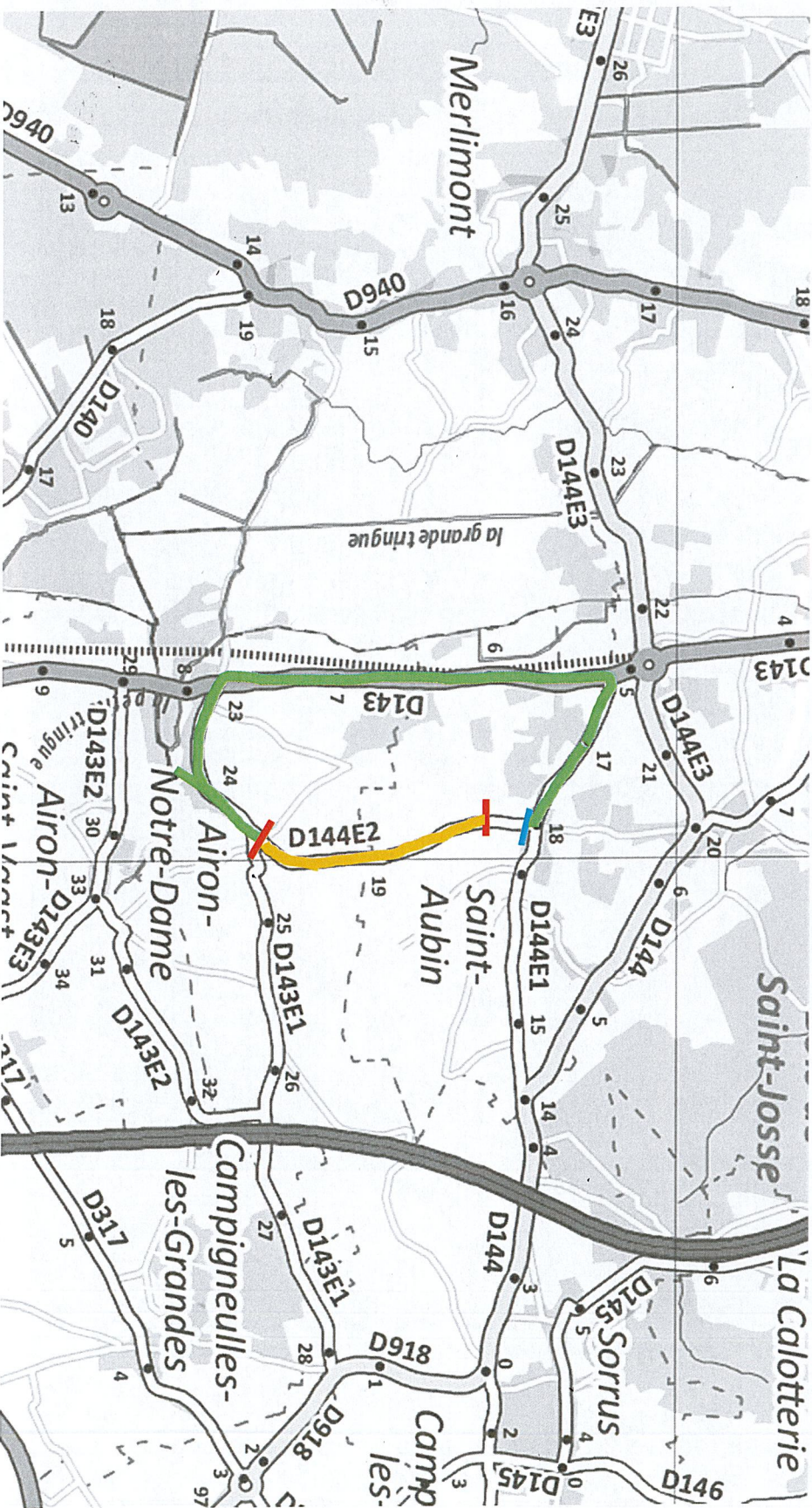
Le 17 septembre 2024



Signé électroniquement par  
Ludovic DELDREVE  
RESPONSABLE UNITE ROUTES ET  
MOBILITES MDADT DU  
MONTREUILLOIS TERNOIS

**COMMUNES DE AIRON NOTRE DAME ET SAINT AUBIN**

RD 144<sup>E</sup> 2 : ROUTE BARRÉE 1 journée dans la période du 18 au 30 septembre 2024 - > date théoriquement retenue LE 19 SEPTEMBRE 2024  
DEMANDEUR : ATELIER DE PRODUCTION / film AUTOSCOPE ( [hubert.juliette@gmail.com](mailto:hubert.juliette@gmail.com) ) – Tournage long métrage.



- DEVIATION
- ROUTE BARRÉE / PRIVATISÉE
- BARRAGE → BLOCCAGE TOTAL

BARRAGE FILTRANT